

LES
ESSENTIELS
DU



Quel avenir pour l'euro ?

DE LA MONNAIE-UNIQUE
À LA MONNAIE-COMMUNE



Quel avenir pour l'euro ?

DE LA MONNAIE-UNIQUE
À LA MONNAIE-COMMUNE

L'édito de Jean-Luc Laurent

page 5

L'analyse de Jean-Pierre Chevènement

page 7

Quel avenir pour l'euro ?

page 9

Synthèse par Bruno Moschetto

page 21



L'édito de
Jean-Luc Laurent



L'euro, « virus » de la construction européenne

ainsi que le qualifie Bruno Moschetto, pose, à travers la réflexion sur la monnaie, la question centrale pour la France de la souveraineté dans une Union européenne post démocratique.

Parler de l'euro, c'est en effet d'abord rappeler que la souveraineté monétaire de la France nous a été retirée par le Traité de Maastricht. C'est désormais aussi parler de la perte de la souveraineté budgétaire avec le budget de la nation examiné à Bruxelles avant de l'être au parlement français, depuis le traité TSCG ratifié en 2012. Parler de l'euro, c'est en définitive parler de la souveraineté populaire.

Le Mouvement Républicain et Citoyen propose de reprendre le contrôle de notre monnaie en organisant une mutation de la monnaie-unique en monnaie-commune. Il s'agit de remettre la politique au centre des décisions, de donner au peuple la capacité de décider et d'agir. Ce choix permettra de sortir la France et l'Europe toute entière de la crise et au delà, d'affirmer notre volonté de maîtriser l'avenir et le destin de la France.

Des infléchissements au dogme de l'euro se dessinent : la France est sortie, sans pour autant le vouloir, de la règle européenne des 3 % de déficits publics ; de plus en plus d'économistes remettent en cause l'euro monnaie-unique. Les lignes bougent, nous devons encourager ce mouvement. Vous trouverez dans ce livret les propositions que le MRC porte afin de sortir la France de la crise.

Le MRC ne veut pas une sortie sans issue de secours du système actuel. Ce texte a pour vocation de dessiner le scénario réaliste et prudent d'une mutation de l'euro. Pour réindustrialiser la France, pour regagner notre souveraineté, pour changer l'Europe, changeons l'euro !



Jean-Luc Laurent
Président du MRC

L'analyse de
Jean-Pierre Chevènement
invité de Xerfi Canal,
lundi 18 novembre 2013



« On peut reculer les échéances encore d'un an ou deux.

Mais le vice initial de la monnaie unique, le fait de juxtaposer des économies nationales très différentes, très hétérogènes, ne sera pas résorbé. Alors les dirigeants allemands seront peut-être appelés à penser une concertation avec la France sur la manière dont on pourra sortir d'un système monétaire mal pensé.

Passons à une monnaie-commune, c'est-à-dire : un toit européen, la monnaie-commune utilisable dans les relations internationales, qui sera peut-être utilisée dans les réserves des banques centrales, qui donnerait lieu à des émissions d'emprunts, des prêts, des plans de relance. On pourrait même avoir une circulation en

parallèle des monnaies nationales, qui fluctueraient dans d'étroites bandes à l'intérieur d'un Système monétaire européen bis. Tout cela permettrait des ajustements en fonction de ce qu'a été la perte de compétitivité des différents pays.

Une nation ne résulte pas de mécanismes monétaires. L'euro ne peut pas accoucher d'une nation européenne qui n'existe pas.

Le grand défaut de l'Europe, c'est d'avoir voulu se construire en substitution des nations, au lieu de le faire dans leur prolongement. »

Jean-Pierre Chevènement

Quel avenir pour l'euro ?

DE LA MONNAIE-UNIQUE
À LA MONNAIE-COMMUNE

Tenter d'analyser l'avenir de l'euro ne peut se projeter sans un rappel rapide de son histoire, même si elle est courte. Les problèmes que cette monnaie unique pose avec acuité nous incitent à concevoir sa mutation qui s'ordonnerait autour de deux solutions.

■ Le passé

Rappel

La construction de l'Europe s'est élaborée en faisant appel à deux mouvements qui se voulaient parallèles : celui de l'approfondissement et celui de l'élargissement. Force est de constater qu'ils sont devenus plutôt divergents. En effet le point d'orgue de l'approfondissement a été la volonté d'adopter il y a une quinzaine d'années une monnaie-unique pour quinze États qui y étaient éligibles au sein d'une zone euro.

Dans cet esprit, selon la formule de Jacques Rueff, l'Europe se ferait par la monnaie ou ne se ferait pas. À la réflexion, l'Europe politique n'a confirmé ni les réalisations économiques ni les réalisations monétaires alors qu'au même moment l'élargissement la conduisait à doubler le nombre de nations qui y ont adhéré et qui la composent.

Le déséquilibre entre le politique et le monétaire apparaît de plus en plus difficile à gérer puisque la zone euro s'est dotée d'une monnaie et celle-ci est orpheline d'un Etat^[1]. Un tel phénomène ne peut résister à la dure réalité des faits. « Les pays de l'Union monétaire européenne ont institué un pouvoir monétaire unifié, concentré entre les mains de banques centrales indépendantes, sans se doter d'un pouvoir politique de même échelle territoriale. Ce déséquilibre institutionnel est intenable à terme, car l'Union n'est pas véritablement dotée des atouts démocratiques nécessaires pour qu'on la reconnaisse souveraine, ne serait-ce que dans le domaine monétaire.^[2] »

^[1] Jean Arthuis, « La zone euro orpheline de gouvernement économique », *Le Figaro*, 2 mars 2013.

^[2] Dominique Plihon, *La monnaie et ses mécanismes, Repères, La Découverte*, 2013.

Les hypothèses prévalentes

Aussi, face à ce vide certains prônent une accélération de l'approfondissement^[3], c'est-à-dire la marche à pas renforcés vers la création d'un État fédéral, ce qui impliquerait pour celui-ci d'être doté d'un budget du même nom qui devrait se situer à plus de 15 % du produit intérieur brut (PIB) de l'ensemble des pays constituant cette zone monétaire, ainsi que le préconise Jurgen Habermas. Mais avec un budget gravitant autour de 1 % de ce PIB, nous sommes bien loin du compte, pour y arriver cela demanderait non pas un quinquennat mais un quart de siècle. Le saut fédéral ne peut être qu'utopique.

^[3] Nicolas Baverez, « L'euro entre intégration et éclatement », *Espoir*, Décembre 2014.

^[4] Thierry Pouch,
« Zone euro :
faut-il rester ou
en sortir ? »,
*Paysans
et Société*,
janvier/février
2014.

D'autres prônent l'abandon pur et simple de cette unité monétaire et le retour à des monnaies nationales pour chacun des pays membres de la zone. Une telle solution apparaîtrait comme un retour en arrière, traumatisante *ex ante* et, nul doute, *ex post*^[4].

^[5] Michel
Honechsberg,
« Le mythe de la
convergence »,
Revue Banque,
juin 2012.

En toute hypothèse l'adoption de l'euro par un nombre progressif d'États s'est traduite pour eux par une triple abdication : cambiaire d'abord ; monétaire ensuite ; budgétaire enfin, lesquelles se sont traduites par un triple fixisme au plan de la parité de change, de la politique monétaire et des limitations budgétaires uniques pour l'ensemble de pays membres. En réalité, une triple servitude pour des pays dont les économies deviennent de plus en plus divergentes^[5].

^[6] Isabelle Couet,
« La BCE
étudierait trois
options pour son
plan d'achats de
dettes »,
Les Echos,
7 janvier 2015.

Ceci dit, la Banque centrale européenne (BCE) étudierait trois modalités pour procéder à un assouplissement quantitatif (*quantitative easing* ou *QE*) en matière de monétisation des créances souveraines. L'une d'entre elles serait que les banques centrales nationales (BCN, comme la Banque de France) rachètent elles-mêmes la dette de leurs États respectifs, ce qui éviterait de mutualiser les risques au niveau de l'euro-système. Il y aurait là en l'espèce une nationalisation partielle de la politique monétaire et un retour vers la souveraineté nationale dans ce domaine^[6].

Des solutions réalistes

À l'évidence, en l'état actuel de la conjoncture globale de la France, de l'Europe et du monde, l'avenir de l'euro n'est pas brillant. A priori le bateau européen coule, ainsi que l'a déclaré Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international (FMI). Il faut donc jeter du lest. Cela ne peut

être qu'à partir de l'euro, ce virus de l'Europe, soit en l'abandonnant, soit en le changeant.

Dans cette dernière hypothèse deux formules peuvent être préconisées : l'une faisant appel à un nouveau système bi-monétaire, l'autre à la mise en place d'un système mono-monétaire. Jean-Pierre Chevènement a depuis longtemps milité pour la conversion de la monnaie-unique en monnaie-commune, notamment dans le programme de Salut Public du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC) et tout dernièrement dans l'entretien qu'il a consacré à Marianne^[7].

^[7] *Marianne*,
23 août 2014.

■ Un système bi-monétaire

L'économie du mécanisme

Au sein de l'Europe coexisteraient deux monnaies, l'une internationale réservée aux transactions externes, il s'agirait de la monnaie commune à tous les pays membres de la zone. Cela devrait être l'euro. L'autre nationale, pour chacun des pays membres, réservée aux seules transactions internes. Il y aurait autant de monnaies nationales que de pays membres de la zone. Pour la France, cette unité monétaire serait le franc à une parité à déterminer.

Il appartiendrait à la banque centrale du système de gérer la

parité de la monnaie internationale et les réserves de change de l'ensemble des pays de la zone, rôle que l'on peut a priori confier à l'actuelle Banque centrale européenne. Par là, les pays membres de la zone ne récupéreraient pas leur souveraineté en matière de politique de change, laquelle serait toujours du ressort de la même BCE.

Naturellement un tel bi-monétarisme implique pour chacun des pays d'organiser les rapports des monnaies nationales réservées aux transactions internes avec la monnaie internationale, par définition commune.

L'organisation des rapports

Une telle organisation entre les deux monnaies pour chacun des pays pose le problème du choix entre un système de parité fixe ou un système de parité variable entre les monnaies internes et la monnaie internationale.

Le choix d'un système de parité variable entre chacune des monnaies nationales et la monnaie internationale entraînerait des appréciations ou des dépréciations possibles en fonction du cours des différentes monnaies nationales sur les marchés. Autrement dit, la monnaie nationale flotterait par rapport à la monnaie internationale et sa convertibilité externe serait ouverte aux résidents.

Il est à craindre que dans un système de monnaies librement convertibles en cas de difficulté propre à un pays, la monnaie nationale soit abusivement convertie en monnaie internationale. À cet égard jouerait à plein le fameux triangle des incompatibilités de Mundell, en vertu duquel il est impossible

de combiner les trois éléments suivants : la fixité des parités de change, la mobilité des capitaux et l'autonomie de la politique monétaire. En d'autres termes, la libéralisation des capitaux n'est possible que s'il y a abandon de la politique monétaire, à moins de renoncer à la fixité des parités de change. D'où la difficulté d'instaurer un tel système, susceptible de conduire à des mouvements erratiques de capitaux et à une grande instabilité des changes.

En revanche, le choix d'un système de parité fixe entre les différentes monnaies nationales et la monnaie internationale impliquerait l'établissement d'un contrôle des changes vis-à-vis de tous les pays tiers, y compris ceux de la zone, afin de défendre cette parité fixe,

Chaque pays récupérerait sa souveraineté en matière de politique monétaire portant sur les taux d'intérêts et le volume de sa masse monétaire. En cas de tension sur une monnaie nationale, la banque centrale du pays concerné se trouverait devant le choix d'élever les taux d'intérêt ou de procéder à un ajustement de la parité fixe par le recours à une dévaluation externe, alors que symétriquement d'autres pourraient faire l'objet de réévaluation.

Chaque pays récupérerait également sa souveraineté budgétaire qui résulterait de ses recettes libellées en monnaie nationale et serait approvisionné par les prélèvements obligatoires opérés auprès des résidents garants de la solvabilité nationale. Ces prélèvements obligatoires permettraient de financer les dépenses budgétaires et en particulier le versement de prestations libératoires aux résidents.

Les avantages et les inconvénients de cette formule

En cas de coexistence des monnaies nationales et de la monnaie internationale, il ne serait pas porté atteinte à la structure de l'union économique et monétaire notamment par le maintien d'une banque centrale commune.

Les pays membres n'auraient par ailleurs plus à se préoccuper de l'équilibre de leurs finances publiques internes pour lesquelles ils seraient seuls responsables du taux de déficit et du montant de l'endettement.

L'inconvénient majeur résulte de l'augmentation de l'endettement vis-à-vis des non résidents, toujours exprimé en monnaie internationale. Cet endettement serait majoré en cas d'écart divergent négatif entre une monnaie nationale (interne) et la monnaie internationale (externe). Sans compter que tout système bi-monétaire conduit à ce que la mauvaise monnaie chasse la bonne, comme nous le savons depuis Gresham. D'ailleurs dans le système monétaire de son époque qui était celui du bimétallisme or et argent, la mauvaise monnaie – l'argent – a chassé la bonne – l'or. En effet, dans le langage courant, lorsqu'on se réfère à la monnaie, l'on parle d'argent et jamais d'or.

La complexité de ce système et ses difficultés de mise en pratique – et en particulier la mise en place d'un contrôle des changes – nous conduit à privilégier l'adoption d'un système mono-monétaire.

■ Un système mono-monnaétaire

Dans cette optique, esquissons les caractéristiques de cette solution et les risques et les avantages qu'elle comporte.

La solution

Consisterait à partir du système existant. Avant que les marchés ne déclenchent une désintégration anarchique de l'euro, une gestion pragmatique de celui-ci par les pays membres de la zone euro pourrait s'imposer^[8].

En effet, bien que l'actuelle Banque centrale, sise à Francfort, soit européenne, les billets émis par chacune des Banques centrales nationales (BCN) ne le sont pas. Cette affirmation résulte de notre Code monétaire et financier, lequel dans son article 1er du chapitre 1er intitulé « l'unité monétaire » nous rappelle que « la monnaie de la France est l'euro » et que « l'euro est divisé en cent centimes ». Autrement dit, l'euro est notre monnaie et a vocation à le demeurer.

L'on peut en déduire par transposition que l'euro est la monnaie de chaque État membre de ladite zone. Cette donnée fondamentale est illustrée par le fait que les pièces de monnaies ont pour chaque État une face nationale et que les billets ont un code national qui précède le numéro de chacun d'entre eux : la lettre U pour la France, X pour l'Allemagne, Y pour la Grèce et ainsi de suite. Cela signifie que toutes les monnaies, dont la nôtre, ont gardé leur ancrage national.

^[8] Luiz Carlos Bresser-Pereira, « La voie la plus sage est de mettre fin à l'euro de façon bien planifiée », *Le Monde*, 7 août 2012.

Les émissions de billets pour l'ensemble des pays de la zone sont donc déjà segmentées en compartiments correspondant aux sous ensembles nationaux. Aussi, pour ce qui nous concerne, rien n'interdirait de débaptiser notre unité monétaire – l'euro – en euro-franc. Cela ne changerait en rien la nature et la valeur de notre unité monétaire.

Ainsi une banque commerciale française dont les déposants – résidents ou non – souhaiteraient convertir leurs avoirs en compte en billets, se verrait offrir des billets portant explicitement la mention « euro-franc » ajoutée au signe distinctif U. Un euro-franc serait alors la stricte réplique d'un euro^[9].

Ces billets libellés en euro-franc cohabiteraient avec les autres euros nationaux et pourraient donner lieu à des dépréciations ou à des appréciations en fonction de leur cours sur les marchés des changes, lesquelles tempéneraient le passage d'une euro monnaie à une autre et par là ne nécessiteraient pas l'établissement d'un contrôle des changes.

^[9] Dominique
Garabiol
et Bruno

Moschetto,

« L'euro est mort,
vive l'euro franc »,
Le Monde,
30 Septembre 2011.

Les risques

Quels sont les risques d'un tel passage pour les États qui adopteraient une telle réforme ? La réponse procède de la définition de la monnaie : c'est pour ceux qui la détiennent – qu'ils soient résidents ou non – des créances sur l'appareil bancaire des pays concernés. En l'espèce, des avoirs en compte ou la monnaie dite scripturale (de banque) puisqu'ils correspondent à des créances sur les banques commerciales et des avoirs en poche – les billets – ou la monnaie dite fiduciaire (manuelle), lesquels correspondent à des créances sur les banques centrales. Ainsi le passage, dans un pays donné, de l'euro-euro à l'euro national ne changerait en rien la nature et le montant des det-

tes des pays qui opteraient pour cette nouvelle dénomination. Par ailleurs, la masse monétaire de chacune de ces monnaies a pour contrepartie des crédits pour l'essentiel sur chacune des économies nationales. En définitive, en matière monétaire tout se ramène aux territoires nationaux.

Pour prendre l'exemple le plus sensible : le système bancaire grec serait toujours redevable vis-à-vis de ses créanciers du même montant en euro dont la dénomination aurait simplement changée et serait devenue des euro-drachmes^[10].

En revanche, les détenteurs d'euro-drachmes pourraient voir la valeur de leur créance se contracter, mais seulement s'ils sont non résidents. Dans cette hypothèse, ils verraient la valeur de leurs créances se déprécier parallèlement à l'évolution de l'euro-drachme sur les marchés internationaux. Si d'aventure ils décidaient de les céder à ce moment là, leur perte serait matérialisée ; autrement dit, les perdants potentiels ne seraient pas les résidents mais les non résidents détenteurs de créances monétaires.

Ce qui est vrai pour les avoirs monétaires le serait aussi pour les avoirs obligataires, dont les dettes souveraines, lesquelles seraient au terme de leurs échéances respectives payées en euros-nationaux, c'est-à-dire en euro-drachmes pour la Grèce et ce à leur valeur nominale et donc à leur prix d'émission.

Naturellement ces créances ne verraient pas leur valeur nominale modifiée par cette mutation monétaire spontanée des euro-euros en euros-nationaux, mais leur valeur serait appelée à fluctuer en fonction de leur prix sur les marchés secondaires.

Aussi pourrait-on très bien imaginer que face à une dépréciation significative des créances sur ces marchés, leurs détenteurs et exclusivement les banques et entreprises non résidentes seraient conduits à constituer des provisions compensatoires.

Mais rien n'interdirait de penser que ces provisions pourraient

^[10] Bruno Moschetto, « Une sortie pour la Grèce : l'euro drachme », *Le Monde*, 28 mai 2012.

être reprises en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de leurs créances sur les marchés, due à une prospérité retrouvée, grâce à une politique économique indépendante susceptible d'entraîner un retour à la croissance et à une évacuation du chômage de masse. Cela pourrait tout particulièrement jouer pour la Grèce qui retrouverait ainsi la compétitivité de son industrie touristique.

L'avantage

L'avantage considérable de cette formule résulte de l'application du nominalisme monétaire qui, en l'espèce, veut qu'un euro national quel qu'il soit vaille toujours nominalement un euro-euro. Seuls les détenteurs non résidents d'euro nationaux pourraient voir éventuellement la valeur de leurs créances se déprécier sur les marchés tant qu'elles ne sont pas arrivées à leurs échéances respectives, moment auquel ils en récupéreraient, rappelons le, la totalité à leurs valeurs nominales.

L'euro zone redeviendrait une zone monétaire soutenable et durable ; l'Allemagne^[11] n'aurait plus à effectuer des transferts financiers qui s'annoncent sans fond et la Grèce à supporter un appauvrissement qui s'annonce sans fin.

[11] Thomas
Schnee,
« L'Allemagne
« Triple A » :
pays pauvre »,
Le Courrier,
27 février 2012.

Dans ce nouvel univers monétaire, chacun retrouverait sa compétitivité globale sur les marchés des biens et services sans avoir à rendre compte à une quelconque troïka en cas de difficulté, laquelle aurait été par avance résolue et éliminée par l'adoption de changes multiples ou autonomes en lieu et place d'une monnaie unique. La France retrouverait ainsi sa souveraineté cambiaire tout en conservant l'euro.

Et enfin, ultime avantage de la formule : rien n'interdirait aux différents euros nationaux de se mettre en parité fixe les uns

par rapport aux autres et ce à parité modifiée ou à parité retrouvée. Une telle hypothèse est tout à fait imaginable si l'on se réfère à celle de l'euro par rapport au dollar qui est passé d'abord de 120 cents, son cours d'introduction, à 80 cents et ensuite de 160 cents à 120 cents quinze ans après.

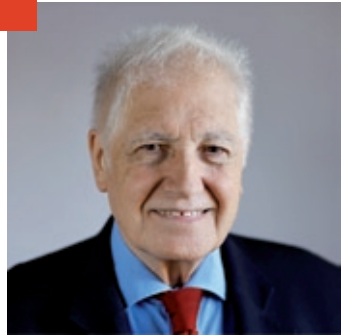
De telles appréciations ou dépréciations sont préférables à des réévaluations ou des dévaluations, et surtout à des dévaluations dites internes, c'est-à-dire l'ajustement des salaires et des retraites à la baisse – prônées par notre partenaire allemand – qui frappent l'ensemble des revenus des agents économiques et pas seulement celui des exportateurs. La France n'a pas voulu jusqu'à présent s'engouffrer dans cette voie afin de préserver son modèle social et d'exercer sa souveraineté sociale, à laquelle les citoyens sont plus que tout attachés.

Paradoxalement le maintien de l'euro devenu euro-franc pour la France impliquerait sa sortie de l'Union économique et monétaire. Cela se traduirait par le rapatriement de notre quota de réserves publiques de changes de Francfort à Paris dans les caisses de la Banque de France. Ce mouvement serait accompagné par la cession des actions détenues par le Trésor français dans le capital de la Banque centrale européenne.

En définitive, par la nationalisation de l'euro, la France pourrait ainsi reprendre en main la maîtrise de son destin monétaire, élément fondamental de sa souveraineté, et redevenir par là prince dans sa République, autrement dit Paris primerait sur Bruxelles, Francfort et New York. Pour la France, une nouvelle politique économique, c'est maintenant !

Celle-ci s'exercerait au sein de l'Union européenne dont la France ferait toujours partie. Elle n'a pas à quitter l'Europe qui est une réalité géographique, historique et économique. Son avenir ne peut se déterminer qu'à partir de cette « économie monde », selon la formule de Fernand Braudel. ■

Synthèse de
Bruno Moschetto
secrétaire national
aux questions économiques



Pour sortir la France et les autres pays membres de l'impasse

où les a conduits le carcan qu'est devenu l'euro avec sa cohorte de plans d'austérité - inopérants en termes de retour à la croissance et de réduction du chômage de masse - le MRC propose de passer de l'euro monnaie-unique à l'euro monnaie-commune. Cette réforme monétaire pourrait adopter deux voies.

L'une, où coexisteraient deux monnaies : l'euro, réservé aux relations extérieures, et une monnaie nationale réservée aux échanges internes. Cette première hypothèse pourrait à son tour se concevoir selon deux modèles au plan des relations entre les deux monnaies liées entre elles, soit à parité variable, soit à parité fixe. Dans

ce dernier cas de figure, cela impliquerait la mise en place d'un contrôle des changes pour réguler les flux et les reflux entre les deux monnaies. Il s'agirait en l'espèce d'un système bi-monétaire dont l'application s'avérerait délicate à mettre en œuvre.

L'autre - un système mono-monétaire que privilégie le MRC - où l'euro, monnaie de la France, le serait à la fois pour les relations internes et pour les relations externes. Dans ce cas l'euro serait nationalisé, c'est-à-dire tout simplement dénommé euro-franc. Cela ne modifierait en rien les responsabilités du système bancaire et financier français vis-à-vis des détenteurs d'avoirs monétaires ou obligataires, qu'ils soient résidents ou non résidents.

La France retrouverait ainsi la maîtrise de sa politique de change, de sa politique monétaire et de sa politique budgétaire. Cette triple souveraineté retrouvée permettrait de relancer la demande, elle-même facteur de croissance, seule capable d'inverser la courbe du chômage et de préserver notre modèle social auquel les Français sont terriblement attachés.

Dans ce contexte, la France sortirait de l'Union économique et monétaire (UEM) et la Banque de France remplacerait la Banque centrale européenne. Naturellement, la France resterait dans l'Union européenne, conçue à la fin de la IV^e République et adoptée par la V^e en son début, dont elle serait l'un des centres de stabilité monétaire et l'un des moteurs de la croissance économique. ■

Références bibliographiques

- A. Bénassy-Quéré et B. Coeuré, *Économie de l'euro*, Repères, La Découverte, 2014.
- J.-P. Chevènement, *La France est-elle finie ?*, Fayard, 2011.
- J.-P. Chevènement *et alii*, « *L'euro monnaie unique peut-il survivre ?* », Fondation Res Publica, 2012.
- F. Dedieu *et alii*, *Casser l'euro pour sauver l'Europe*, Les liens qui libèrent (LLL), 2014.
- C. Delaume, *Europe, les États désunis*, Michalon Editeurs, 2014.
- P. Jurgensen, *L'euro pour tous*, Odile Jacob, 1998.
- P. Krugman, *Sortez-nous de cette crise maintenant*, Flammarion, 2013.
- B. Maris, *Keynes ou l'économiste citoyen*, Les Presses de Sciences Po, 2007.
- B. Moschetto, *Tout savoir – ou presque – sur la face cachée de l'euro*, préface de Jean-Pierre Chevènement, Editions Arnaud Franel, 2011.
- J. Sapir, *Faut-il sortir de l'euro ?*, Le Seuil, 2012.

LES
ESSENTIELS
DU



MOUVEMENT REPUBLICAIN ET CITOYEN

3 avenue de Corbéra, 75012 Paris . Tél : 01 55 78 05 40